

COLLECTIF DU LAC

PROJET DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DU LAC DE LA VILLENEUVE

Budget participatif 2024

► POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

Le Collectif du Lac fait acte de candidature dans le cadre du budget participatif 2024 impulsé par la Ville de Grenoble.

Notre proposition vise à montrer à quel point un autre scénario est envisageable que sa seule transformation en lac baignable.

● Les axes forts :

- Préserver le format actuel du bassin : (pas de transformation en piscine à ciel ouvert)
- Rénover les machines devenues obsolètes
- Étanchéifier le bassin au moyen d'un matériel spécial – « liner » line - qui n'impose pas de modifier la structure existante
- Filtrage: nous sommes favorables au principe de filtrage mixte
- Approvisionnement en eau: si la nappe phréatique ne le permet pas, il faudra se résoudre à une alimentation par l'eau potable. Mais comme la ressource est précieuse il convient d'être économe. Le maintien de la hauteur d'eau actuelle en est déjà un gage

● Maintenir la convivialité en vigueur depuis 50 ans autour de cet équipement.

Un projet qui s'inscrit dans une démarche plus globale: **celle qui vise à restaurer l'attractivité de la Villeneuve de Grenoble**

Naturellement nous sommes conscients que la perte d'attractivité de la Villeneuve de Grenoble renvoie à la combinaison de plusieurs facteurs:

- **spécialisation sociale** et démographique avec des populations moins qualifiées que la moyenne, paupérisation continue des résidents,
- **maintien d'un chômage** plus élevé dans ce quartier que dans d'autres,
- **chute de l'activité commerciale**, externalisation des activités qui faisaient vivre la Villeneuve de l'intérieur,
- **affaiblissement de la vie associative** et donc de l'existence de lieux d'échanges et de convivialité,
- **développement des trafics**, développement du sentiment d'insécurité selon certains, actes délictueux, parfois violents, etc.

La liste des difficultés est longue. Elle conduit à une stigmatisation du quartier dans l'opinion publique.

► **LE COLLECTIF DU LAC :**

C'est le regroupement d'habitantes et d'habitants qui s'opposent au projet actuel de transformation du lac. Il est composé des deux unions de quartier, de 13 conseils syndicaux, et de nombreuses associations du quartier.

Contact: colldulac@gmail.com

● **Pour autant la Villeneuve présente des atouts trop souvent ignorés et insuffisamment valorisés :**

- **sa population mixte** dès la livraison des premiers immeubles – français et étrangers, ouvriers, employés, techniciens, cadres, salariés, fonctionnaires – cette diversité est source de richesse culturelle
- **son tissu associatif** riche et varié, bien plus que sur d'autres quartiers dit d'habitat social
- **à la différence des quartiers d'habitat social** des décennies précédentes consacrées uniquement au logement, la Villeneuve réunissait et conserve encore équipements, établissements scolaires de la maternelle au collège, mais a perdu ses commerces
- **des logements de qualité:** appartements traversants, duplex, plus vastes que la moyenne, dotés de balcons. Certes leur rénovation s'impose et se déroule pour traiter les affres du temps et s'adapter au changement climatique
- **Un quartier riche en innovations et expériences** sociales et techniques: méthode d'enseignement, centres de santé, collecte des ordures (ancienne formule), média sur le quartier (télévision induisant le câblage des logements avant l'heure) Certes toutes n'ont pas réussi ou survécu. Mais cette dimension d'innovation participe de l'ADN de ce quartier

● **Le parc Jean Verhlac**

Enfin, et c'est l'objet de toute notre attention; le parc Jean Verhlac, piétonnisé, véritable poumon vert au cœur du quartier, trait d'union entre les différents immeubles et secteurs de Villeneuve, doté de jeux d'enfant.

Ce parc n'est pas une simple étendue d'espaces verts. Il est architecturé: avec des collines, des perspectives s'ouvrant sur les montagnes entourant Grenoble, des bosquets, des allées d'arbres structurantes, couvertes ou non, et d'un bassin intitulé « lac » dès l'origine.

Ce parc et son lac constituent **un atout précieux** pour le quartier de la Villeneuve.

Le lac est un espace de contemplation et un havre de fraîcheur complété par les arbres qui l'entourent. C'est aussi le support de temps d'animation réussis, en sus des moments d'échanges et de repos au quotidien.

Les animations d'été – Villeneuve plage – mais aussi à plusieurs reprises la tenue de spectacles pyrotechniques – autour et « sur » le lac comme à l'occasion des 40 ans de l'Arlequin ou des derniers 14 juillet.

Ce lac a démontré à quel point cet équipement rend service à tous. **Il convient donc de le préserver et l'enrichir, et non pas de le transformer.**

Nous réfutons sa mise sous clôture tous les mois d'été, avec interdiction d'accès en soirée, comme l'imposerait le projet municipal consistant à le transformer en piscine à ciel ouvert.

Nous sommes persuadés que le lac doit participer de cette attractivité et que cela passe par sa valorisation comme support d'animation et espace caractérisé par la liberté d'accès à cet équipement.

Aujourd'hui ce parc et son lac en son cœur, constituent la marque même de ce qui fonctionne le mieux dans la Villeneuve: un espace où le vivre ensemble se pratique au quotidien. Autour de ce lac les habitants se croisent s'arrêtent et discutent, parfois y prennent une pause.

Des personnes issues de communautés diverses, de régions, de pays, dont les loisirs ou les centres d'intérêt sont parfois très distants, sans parler des convictions religieuses ou politiques, toutes passent à un moment ou un autre dans la journée, la semaine ou le mois, par ce lieu.



UN PROJET QUI VISE À PRÉSERVER ET RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE.

Préserver le rôle de trait d'union entre les habitants

Constitué par cet équipement au cœur du parc Jean Verhac. Car depuis l'origine, c'est autour du lac que les habitants se réunissent pour prendre une pause: pour discuter assis sur les margelles du lac face à l'ancienne piscine Iris, devenue Halle Iris, pour se mettre à l'ombre des platanes sur la petite butte qui offre une vue dégagée sur le lac.

Maintenir et renforcer les espaces de convivialité

Bancs complémentaires, installation de « salons d'extérieur » tables de pic nique à proximité et à l'ombre, système d'ombrage souple démontables et efficaces,

Plusieurs voies pour faire du lac le support de nouvelles attractivités

● Projets éducatifs

Équiper le lac de jets d'eau, qui pourraient servir d'illustration de phénomènes scientifiques: phénomènes d'optiques, arc-en-ciel

Ces jets d'eau seraient à implanter côté Nord du lac, donc au pied des buttes et entre les deux buttes actuelles, afin de pouvoir observer la formation des arc-en-ciels...

Le lac pourra alors devenir **la destination d'activités scolaires:**

- Des jeux d'eau seront à ajouter sur les pourtours du lac ou implantés en son milieu afin de montrer les propriétés liées à l'eau
- Le lac comme lieu d'observation des phénomènes: admiration, contemplation, compréhension

● Activités à hauteur d'enfant

Dans ce registre, les découvertes du scientifique grenoblois Joseph Fourier pourraient être illustrées

- Expositions sur le thème de l'eau à construire avec les élèves des écoles, des collèges alentour, etc.
- Elles pourraient être implantées dans la halle Iris, à proximité immédiate.

● Faire du lac le support d'évènements festifs, sportifs, culturels, artistiques

- Avec la réalisation d'expositions permanentes ou éphémères (dans la halle des Iris?)
- Avec des associations de Grenoble pour accueillir des actions ludiques et éducatives autour de l'eau, par exemple des initiations à la pratique du canoë – kayak,
- En articulation avec les évènements artistiques qui se dérouleront sur la « place rouge » voisine et à l'instar d'évènements festifs, cités plus haut
- En articulant avec les propositions culturelles et artistiques d'associations du quartier
- En articulant avec les projets que pourra développer l'association de la Hall des Iris.



UNE ALTERNATIVE AU LAC BAIGNABLE EST DONC POSSIBLE!

● Principes de réaménagement

- Maintien du bassin dans sa surface actuelle
- Maintien de la profondeur actuelle

La destination principale du bassin, en tant que « plan d'eau de contemplation » doit demeurer

- **Alimentation en eau:** créer les conditions d'une alimentation en eau propre problème de contamination chimique de la nappe d'eau qui alimente actuellement le bassin

- **Filtration:** Roselière à condition de garantir une eau propre

Si une noue (fossé) doit être créée: à ménager dans le périmètre de l'actuel bassin

- **Pompes:** remplacer les machines devenues obsolètes, par des installations propres à répondre aux nouvelles exigences et modalités de filtrations (roselière, etc.)

- **Étanchéité:** pose d'un « liner » sur le fond du bassin afin de restaurer cette fonction, mais sans surcreusement. Maintien de la profondeur actuelle

- **Maintien des doubles buttes** (appelées faussement andins) entre le lac et les résidences voisines (immeuble des Baladins).

Aménagements complémentaires dans le parc Jean Verhlac:

- Créer **plusieurs points de rafraîchissement** dans le parc Jean Verhlac, sous forme de brumisateurs, de jet d'eau

- Créer un **bassin de rafraîchissement pour les chiens** à distance du lac, mais dans le parc.

Instaurer la présence d'un médiateur pour réguler l'usage de ce nouveau bassin: expliciter aux propriétaires de chiens que le « lac » de la Villeneuve est désormais strictement interdit d'accès aux chiens.

À l'instar de la médiation réussie pour les tapis

● Budget participatif

- Ce projet relève des compétences de la Ville – le lac de la Villeneuve est sa propriété
- Il est sur son territoire
- Sa restauration et son amélioration s'inscrivent uniquement au bénéfice de l'intérêt général et collectif
- Il relève de dépenses d'investissement
- Et les dépenses de fonctionnement visées le sont pour demeurer comparables à celles en vigueur actuellement
- Ces investissements visent à accroître le caractère déjà inclusif de cet équipement au plan social notamment

À notre sens ce projet s'inscrit donc pleinement dans les objectifs du budget participatif.

Nous espérons donc qu'il retiendra l'attention favorable de la part des services et des élus.

● Extrait du règlement du budget participatif :

« Une idée ou un projet pour améliorer la ville, votre quartier ». Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants:

- Qu'il relève des compétences de la Ville de Grenoble ou en accord avec les compétences Grenoble Alpes-Metropole
- Qu'il soit localisé sur le territoire communal grenoblois,
- Qu'il soit d'intérêt général et à visée collective
- Qu'il relève de dépenses d'investissement
- Qu'il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
- Qu'il ne soit pas relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public
- Qu'il ne concerne pas des prestations d'études
- Qu'il ne comporte aucune rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- Qu'il ne nécessite pas d'acquisition de terrain ou de local. Les projets doivent s'inscrire dans le patrimoine municipal disponible ou dans des locaux dont la Ville assure la gestion sans en être propriétaire (ex: bailleurs)
- Qu'il ne concerne pas un ouvrage d'art (Construction de grande taille destinée à établir une voie de communication ou une protection contre les catastrophes naturelles) »

**COÛT
DU PROJET
Estimation :
1 M d'euros**